

ebgo

# GUIDE DU PROPRIÉTAIRE

2024

---

**CC60 | CC47 | CCEF**

---

**IMPORTANT!**

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT TOUTE UTILISATION  
DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

# FÉLICITATIONS POUR VOTRE NOUVEL ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) EBGO !

Léger, performant et sécuritaire, il vous permettra de vivre une expérience électrisante inégalée. Que vous choisissiez de pédaler, de vous faire assister ou de vous laisser entraîner en mode électrique, vous êtes assuré, lors de vos randonnées, d'apprécier toutes les qualités de votre vélo électrique qui en fait le numéro un dans sa catégorie.

## **POUR NOUS CONTACTER :**

support@ebgo.ca

## **SITE INTERNET :**

[www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca)

**ebgo**

EBGO est une marque de commerce enregistrée.  
Il est interdit d'utiliser le nom EBGO et le logo correspondant.  
Copyright © 2023 EBGO Tous droits réservés.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>VOTRE VÉLO FAIT PARTIE DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) EBGO</b> .....	4
<b>MISES EN GARDE RELATIVES À L'UTILISATION DU VAE</b> .....	5
Respect des instructions d'assemblage du VAE .....	5
Directives relatives à l'usage prévu du VAE .....	6
Respect de la réglementation en vigueur .....	8
<b>DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE, L'ENTRETIEN ET L'ENTREPOSAGE DE LA BATTERIE LITHIUM</b> .....	10
Consignes de sécurité relatives à la batterie .....	10
Directives relatives à la première charge de la batterie .....	12
Directives relatives à la charge de la batterie .....	13
Directives relatives à l'entretien et à l'entreposage de la batterie et du chargeur .....	15
Directives relatives au remplacement de la batterie .....	15
Directives relatives au remplacement du chargeur .....	15
<b>DIRECTIVES RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À L'ENTREPOSAGE DU VAE</b> .....	17
Directives relatives à l'entretien du VAE .....	17
Directives relatives à l'entreposage du VAE .....	18
<b>AVANT DE PRENDRE LA ROUTE</b> .....	19
Directives relatives à l'utilisation du VAE .....	19
Mesures de précaution recommandées relatives à l'utilisation du VAE .....	21
<b>GARANTIE LIMITÉE DE EBGO</b> .....	24
Conditions générales de la garantie .....	24
Étendue de la garantie .....	25
Garantie limitée du système de propulsion (12 mois) .....	28
Garantie limitée de la batterie (24 mois) .....	28
Garantie limitée du cadre (36 mois) .....	28
<b>EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ DE EBGO</b> .....	29
Exonération de responsabilité .....	29
Droit applicable et tribunaux compétents .....	31
<b>ENREGISTREMENT DU PRODUIT</b> .....	32
<b>FONCTIONNEMENT DE LA CONSOLE</b> .....	33
<b>LES MODÈLES DE VÉLO D'EBGO</b> .....	38

# VOTRE VÉLO FAIT PARTIE DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) EBGO.

**▲ IMPORTANT** : Ce Guide du propriétaire contient des renseignements importants au sujet de la sécurité, du fonctionnement, de l'entretien et de l'entreposage de votre vélo à assistance électrique EBGO (ci-après « VAE ») et de sa batterie. Veuillez prendre le temps de lire attentivement et de comprendre toutes les mises en garde, consignes de sécurité, directives et mesures de précaution énoncées au Guide du propriétaire avant d'utiliser ou de permettre à une autre personne l'utilisation de votre VAE.

Le non-respect des mises en garde, consignes de sécurité, directives et mesures de précaution énoncées au Guide du propriétaire de même que la mauvaise utilisation du VAE peut endommager votre VAE, ses accessoires et/ou d'autres biens. Le défaut de respecter les mises en garde, consignes de sécurité, directives et mises en garde peut également entraîner des blessures et/ou la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'une tierce personne.

EBGO inc. se réserve le droit d'apporter à ce guide, en tout temps, des changements, des précisions ou des modifications. La dernière version à jour peut en tout temps être consultée au [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca).

Si vous éprouvez un problème dans l'utilisation de votre vélo électrique, veuillez communiquer avec EBGO à l'adresse courriel suivante : [support@ebgo.ca](mailto:support@ebgo.ca)

Si vous avez des questions, des suggestions ou des recommandations à faire, nous vous invitons à nous les communiquer par courriel à : [support@ebgo.ca](mailto:support@ebgo.ca)

Enfin, pour être bien renseigné sur la gamme de vélos électriques offerts par EBGO, nous vous suggérons de visiter périodiquement notre site web : [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca)

# MISES EN GARDE QUANT À L'UTILISATION DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

## RESPECT DES INSTRUCTIONS D'ASSEMBLAGE DU VAE

Toute personne procédant à l'assemblage du VAE doit respecter les instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE.

Le non-respect des instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée de composants et/ou de pièces du VAE, ce qui peut conduire à des accidents, causer des dommages matériels, causer des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le non-respect des instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE annule la garantie limitée de EBGO. Cela inclut notamment, sans s'y limiter, toute altération ou modification, de même que tout ajout ou retrait au VAE, à ses composants et/ou à ses pièces.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant du non-respect des instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE.

Toute altération ou modification de même que tout ajout ou retrait au VAE, à ses composants et/ou à ses pièces subséquent(s) à l'assemblage du VAE qui ne respecte pas les instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE annule également la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant de toute altération ou modification de même que tout ajout ou retrait au VAE, à ses composants et/ou à ses pièces, subséquent(s) à l'assemblage du VAE, qui ne respecte pas les instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE.

## DIRECTIVES RELATIVES À L'USAGE PRÉVU DU VAE

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS LORS DE L'UTILISATION DU VAE.

Les usages suivants du VAE sont proscrits :

- ⊕ Utilisation du VAE afin de réaliser des cascades, des acrobaties et/ou des sauts, sur rampe ou ailleurs ;
- ⊕ Utilisation du VAE pour tout type de courses ;
- ⊕ Conduite agressive et/ou négligente du VAE ;
- ⊕ Utilisation du VAE en contravention des limites de vitesse en vigueur aux endroits où le VAE est utilisé ou qui dépasse les capacités et les habiletés de son utilisateur ;
- ⊕ Utilisation du VAE à une vitesse inadéquate pour les conditions climatiques, pour les conditions de la chaussée et/ou en raison du dénivelé ;
- ⊕ Utilisation du VAE par un utilisateur qui a une condition physique ou médicale le mettant à risque de malaises, d'étourdissements, de chutes et/ou d'autres accidents ;
- ⊕ Utilisation du VAE alors que l'utilisateur a les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue et/ou toute autre substance ;
- ⊕ Utilisation du VAE par plus d'une personne à la fois ;
- ⊕ Utilisation du VAE afin de transporter et/ou de remorquer des charges supérieures aux limites de charges indiquées dans le tableau suivant :

PUISSANCE DU MOTEUR DU VAE	
	<b>500 W</b>
<b>CHARGE MAXIMALE SUR LE VAE</b>	120 KG / 264,6 LBS
<b>CHARGE MAXIMALE REMORQUÉE PAR LE VAE</b>	40 KG / 88,2 LBS

L'usage du VAE n'est pas recommandé dans les conditions suivantes :

- ⊕ En cas de forte pluie ;
- ⊕ En présence de neige et/ou de grêle ;
- ⊕ En présence de neige et/ou de glace sur la chaussée ;
- ⊕ Faible visibilité, notamment sans s'y limiter en présence de brume, de brouillard, de neige, de grêle, de pluie et/ou durant la nuit ;
- ⊕ Température extérieure de 0 °C et moins (32 °F et moins) ;
- ⊕ Température extérieure de 40 °C et plus (104 °F et plus) ;
- ⊕ Présence de sel, de sel de mer, de sable ou de calcium sur la chaussée.

Le non-respect des directives relatives à l'usage du VAE énoncées dans le Guide du propriétaire peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée de composantes et/ou de pièces du VAE, ce qui peut conduire à des accidents, causer des dommages matériels, causer des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le non-respect des directives relatives à l'usage du VAE énoncées dans le Guide du propriétaire annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant du non-respect des directives relatives à l'usage prévu du VAE énoncées dans le Guide du propriétaire.

## RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

EBGO assure que le VAE a été conçu et fabriqué conformément aux normes canadiennes en vigueur applicables aux véhicules à assistance électrique, notamment en ce qui a trait à la puissance du moteur et à la vitesse maximale pouvant être atteinte grâce à l'assistance électrique.

Tout utilisateur du VAE est tenu de s'informer sur la législation et la réglementation en vigueur encadrant l'utilisation du VAE dans tout pays, état, territoire ou province où le VAE est utilisé ou sera utilisé, ce qui comprend, sans s'y limiter :

- ⊕ L'âge minimal requis pour utiliser un VAE ;
- ⊕ Les règles relatives à la conduite d'un VAE sur le chemin public ;
- ⊕ Les règles relatives à la conduite d'un VAE en-dehors d'un chemin public ;
- ⊕ Les règles relatives à l'équipement de protection obligatoire que doit porter l'utilisateur afin d'utiliser le VAE, notamment, sans s'y limiter, le port du casque. *EBGO recommande fortement le port du casque en tout temps lors de l'utilisation du VAE ;*
- ⊕ Les règles relatives à l'équipement de sécurité et de visibilité obligatoire pour un VAE, notamment, sans s'y limiter, les réflecteurs et les lumières sur le VAE.



Tout utilisateur du VAE est tenu de respecter la législation et la réglementation en vigueur encadrant l'utilisation du VAE dans tout pays, état, territoire ou province où le VAE est utilisé ou sera utilisé, ce qui comprend, sans s'y limiter :

- ⊕ L'âge minimal requis pour utiliser un VAE ;
- ⊕ Les règles relatives à la conduite d'un VAE sur le chemin public ;
- ⊕ Les règles relatives à la conduite d'un VAE en-dehors d'un chemin public ;
- ⊕ Les règles relatives à l'équipement de protection obligatoire que doit porter l'utilisateur afin d'utiliser le VAE, notamment, sans s'y limiter, le port du casque. *EBGO recommande fortement le port du casque en tout temps lors de l'utilisation du VAE ;*
- ⊕ Les règles relatives à l'équipement de sécurité et de visibilité obligatoire pour un VAE, notamment, sans s'y limiter, les réflecteurs et les lumières du VAE.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant de l'ignorance ou du non-respect de la législation et de la réglementation en vigueur encadrant l'utilisation du VAE dans tout pays, état, territoire ou province où le VAE est utilisé ou sera utilisé.

# **DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE, L'ENTRETIEN ET L'ENTREPOSAGE DE LA BATTERIE LITHIUM**

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ RELATIVES À LA BATTERIE**

Tout utilisateur du VAE doit respecter les directives relatives à la charge, l'entretien et l'entreposage de la batterie du VAE énoncées dans les sous-sections suivantes du Guide du propriétaire.

Les consignes de sécurité suivantes relatives à la batterie du VAE doivent être respectées par tout utilisateur du VAE et de sa batterie lors de la manipulation, de l'utilisation, de l'entretien et/ou de l'entreposage de la batterie et de son chargeur :

- ⊕ Utiliser uniquement la batterie et le chargeur d'origine recommandés par EBGO ;
- ⊕ Ne jamais utiliser la batterie et le chargeur pour un autre usage que celui prévu ;
- ⊕ Ne pas ouvrir, démonter ou modifier la batterie ou le chargeur ;
- ⊕ Toujours utiliser le chargeur dans un endroit aéré, avec un dégagement suffisant autour de lui ;
- ⊕ Ne pas positionner le chargeur ou la batterie de manière instable ;
- ⊕ Ne pas couvrir la batterie ou le chargeur ou y suspendre des éléments ;
- ⊕ Ne pas exposer la batterie ou le chargeur à une température de 0 °C et moins (32 °F et moins) ;
- ⊕ Ne pas exposer la batterie ou le chargeur à une température de 40 °C et plus (104 ° F et plus) ;

- ⊕ Ne pas exposer la batterie ou le chargeur à des liquides, notamment sans s'y limiter à de l'eau, incluant la pluie ;
- ⊕ Ne pas placer la batterie ou le chargeur dans ou près d'un appareil de chauffage, d'un appareil à gaz ou d'un appareil à micro-ondes ;
- ⊕ Ne pas utiliser une batterie ou un chargeur poussiéreux ou recouvert(e) d'une quelconque substance. Nettoyer la batterie ou le chargeur au préalable avec un chiffon sec ;
- ⊕ Ne pas utiliser une batterie, un chargeur ou un cordon d'alimentation abîmé ;
- ⊕ Ne pas utiliser le chargeur si les connecteurs sont endommagés ou souillés ;
- ⊕ Vérifier régulièrement la batterie et le chargeur pour identifier tout dommage ;
- ⊕ Ne pas utiliser la batterie ou le chargeur s'ils chauffent de manière inhabituelle, émettent une odeur inhabituelle, des sons anormaux ou de la fumée, si le voyant lumineux de la batterie ou du chargeur ne s'allume pas ou si quelque chose paraît anormal ;
- ⊕ S'assurer de respecter l'ordre de branchement de la batterie et du chargeur énoncé à la sous-section suivant intitulée « DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE DE LA BATTERIE » ;
- ⊕ Connecter le chargeur uniquement à une prise de courant alternatif c.a. 110V. L'utilisation d'un convertisseur ou d'une rallonge est permise ;
- ⊕ Ne pas continuer de charger la batterie si la charge n'est pas complète au bout du temps de charge théorique de deux (2) heures (pour plus de détails, voir la sous-section suivante intitulée « DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE DE LA BATTERIE ») ;
- ⊕ Ne pas laisser le chargeur sous tension lorsque la batterie n'y est pas connectée ;
- ⊕ Ne pas toucher la batterie ou le chargeur avec les mains mouillées ;

- ⊕ Ne jamais toucher les surfaces chaudes de la batterie ;
- ⊕ Ne pas toucher le chargeur ou la batterie trop longtemps pendant la charge afin d'éviter des brûlures et tout autre blessure ;
- ⊕ Ne pas laisser la batterie ou le chargeur à la portée d'enfants. Une vigilance extrême est de mise à cet effet ;
- ⊕ Toujours se référer au service à la clientèle de EBGO pour toute question relative à la batterie et au chargeur du VAE, notamment, sans s'y limiter, pour l'examen, l'entretien, la réparation et/ou le réglage de la batterie et du chargeur ;

Le non-respect des consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées ci-haut peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée de la batterie et/ou du chargeur, ce qui peut causer des accidents, des incendies, des dommages matériels, des électrocutions, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le défaut de respecter les consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées ci-haut peut également avoir pour effet de réduire la durée de vie utile anticipée de la batterie.

Le non-respect des consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées ci-haut annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant du non-respect des consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées ci-haut.

## **DIRECTIVES RELATIVES À LA PREMIÈRE CHARGE DE LA BATTERIE**

Avant la première utilisation du VAE, tout utilisateur du VAE doit enlever la batterie du VAE du mode « dormance ». Pour ce faire, l'utilisateur du VAE doit tenir le bouton d'alimentation de la batterie enfoncé pendant 15 secondes. Après ce délai, l'utilisateur doit réappuyer de nouveau normalement sur le bouton pendant une seconde. Le voyant lumineux s'allumera par la suite, confirmant que la batterie est prête à être rechargée.

L'utilisateur doit ensuite effectuer une charge complète la batterie du VAE grâce au chargeur fourni par EBGO.

L'utilisateur du VAE doit respecter les consignes de sécurité relatives à la batterie de même que les directives relatives à la charge de la batterie énoncées dans la présente section du Guide du propriétaire.

Le défaut de respecter les directives relatives à la première charge de la batterie peut avoir pour effet de réduire la durée de vie utile anticipée de la batterie.

## **DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE DE LA BATTERIE**

Il est essentiel de suivre les étapes suivantes de branchement et de débranchement de la batterie et d'en respecter l'ordre afin d'éviter d'endommager le chargeur et la batterie. Il est possible d'utiliser un convertisseur et/ou une rallonge afin de brancher le chargeur à la prise électrique.

### **POUR BRANCHER LA BATTERIE :**

1. Raccordez le chargeur à la batterie.
2. Branchez ensuite le chargeur à la prise de courant alternatif c.a. 110V ;
3. Le voyant lumineux de la batterie s'allumera :
  - ⊕ Voyant vert : La batterie a une charge supérieure à 80 % ;
  - ⊕ Voyant bleu : La batterie a une charge entre 20 % et 80 % ;
  - ⊕ Voyant rouge : La batterie a une charge inférieure à 20 %.

### **POUR DÉBRANCHER LA BATTERIE :**

1. Débranchez le chargeur de la prise électrique.
2. Débranchez ensuite le chargeur de la batterie.

## **POUR CHARGER LA BATTERIE :**

Une charge complète prend environ 2 heures sans interruption.

NE JAMAIS LAISSER LA BATTERIE CHARGER PLUS DE 24 HEURES. CELA PEUT ENDOMMAGER VOTRE CHARGEUR ET VOTRE BATTERIE.

Vous pouvez charger cette batterie en tout temps, car votre batterie est dite « sans mémoire » et votre chargeur est dit « intelligent ». Il s'arrêtera de lui-même lorsque la batterie sera pleinement chargée. Cependant, il est essentiel de ne pas laisser la batterie branchée au chargeur pour plus de 24 heures.

Il est recommandé de charger la batterie après chaque sortie.

Durant les longues périodes de temps où vous n'utilisez pas votre VAE, entreposez la batterie conformément aux directives relatives à l'entretien et à l'entreposage de la batterie énoncées au Guide du propriétaire après avoir fait une charge complète de la batterie de 2 heures.

Ensuite, afin de maintenir la durée de vie utile anticipée de la batterie et son bon fonctionnement, deux options s'offrent à vous :

1. Chargez votre batterie pendant 30 minutes par mois ; ou
2. Mettez votre batterie en mode « dormance » : tenir le bouton d'alimentation de la batterie enfoncé pendant 15 secondes. Après ce délai, réappuyez sur le bouton pendant une seconde. Si le voyant lumineux ne s'allume pas, votre batterie est maintenant en mode « dormance ». Pour l'enlever de ce mode, suivez les DIRECTIVES RELATIVES À LA PREMIÈRE CHARGE DE LA BATTERIE

Utilisez toujours le chargeur Lithium fourni par EBGO avec une batterie Lithium de EBGO, sinon vous pourriez endommager votre chargeur et votre batterie.

## **DIRECTIVES RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À L'ENTREPOSAGE DE LA BATTERIE ET DU CHARGEUR**

Afin d'entretenir et d'entreposer adéquatement la batterie du VAE et le chargeur et maintenir leur durée de vie utile, n'exposez pas la batterie du VAE et le chargeur à des conditions extrêmes de chaleur (40 °C / 104 °F et plus) et de froid (0 °C / 32 °F et moins). Ne les exposez pas à des conditions d'humidité (pluie, eau). Évitez d'entreposer votre batterie dans un garage, remise, hangar ou sous-sol non chauffé.

Même si votre batterie est dite « sans mémoire », il est bon de laisser décharger complètement votre batterie de façon périodique puis d'effectuer une charge complète de 2 heures afin de conserver un état de fonctionnement optimal de la batterie.

## **DIRECTIVES RELATIVES AU REMPLACEMENT DE LA BATTERIE ET/OU DU CHARGEUR**

Cessez immédiatement toute manipulation et/ou utilisation de la batterie et/ou du chargeur du VAE et remplacez immédiatement la batterie et/ou le chargeur du VAE dans les cas suivants :

- ⊕ La batterie et/ou le chargeur est ouvert(e), démonté(e) ou modifié(e) ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur est endommagé(e) ou déformé(e) ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur ne charge plus lorsque branché(e) ou la charge complète de la batterie prend plus de deux heures.
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur chauffe de manière anormale ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur surchauffe ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur a été exposée à des liquides, notamment sans s'y limiter à de l'eau, incluant la pluie ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur dégage une odeur anormale ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur émet des chocs électriques et/ou des arcs électriques ;
- ⊕ La batterie et/ou le chargeur émet des sons anormaux.

Le non-respect des directives relatives à la charge, l'entretien, l'entreposage et le remplacement de la batterie de même que les directives relatives au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée de la batterie et/ou du chargeur, ce qui peut causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur et/ou d'un tiers.

Le défaut de respecter les directives relatives à la charge, l'entretien, l'entreposage et le remplacement de la batterie de même que les directives relatives au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire peut également avoir pour effet de réduire la durée de vie utile anticipée de la batterie.

Le non-respect des directives relatives à la charge, l'entretien, l'entreposage et le remplacement de la batterie de même que les directives relatives au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur de la batterie et/ou du chargeur et/ou par tout tiers résultant du non-respect des directives relatives à la charge, l'entretien, l'entreposage et le remplacement de la batterie de même que les directives relatives au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire.



# DIRECTIVES RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À L'ENTREPOSAGE DU VAE

## DIRECTIVES RELATIVES À L'ENTRETIEN DU VAE

Pour nettoyer le VAE, utilisez un chiffon doux et humide pour les composantes non électriques. Au besoin, un jet d'eau claire de faible pression peut être utilisé pour nettoyer les composantes non électriques plus difficiles d'accès et/ou plus sales. Afin de protéger le câblage interne et les composantes électriques, n'utilisez pas de machine à pression. Pour les composantes électriques, utilisez un chiffon doux et sec.

N'utilisez jamais de solvants chimiques corrosifs ou inflammables pour nettoyer votre VAE, par exemple et sans s'y limiter, de l'alcool, de l'essence, de la paraffine ou de l'acétone.

L'utilisateur du VAE doit procéder régulièrement, y compris avant de prendre la route, à des vérifications des composantes et des pièces du VAE afin de s'assurer qu'elles soient fonctionnelles et en bon état. Veuillez lire attentivement la liste des vérifications et mises au point à effectuer énoncée dans la section « AVANT DE PRENDRE LA ROUTE » du présent Guide du propriétaire.

Dans l'éventualité que des composantes et/ou des pièces du VAE doivent être ajustées et/ou présentent des signes d'usure prématurée, l'utilisateur du VAE doit apporter les correctifs nécessaires et, au besoin, consulter un centre spécialisé en vélo électrique.

L'utilisateur du VAE doit faire vérifier périodiquement le VAE par un centre de service spécialisé en vélo électrique pour son entretien général et pour le décèlement de contraintes et/ou de défaillances potentielles incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, de fissures, de déformations, de corrosion, d'écaillage de peinture, de bosselures et pour toute autre indication de problèmes potentiels, d'utilisation inadéquate ou d'abus.

Le non-respect des directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée du VAE, de ses composantes et/ou de ses pièces, ce

qui peut causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le non-respect des directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant du non-respect des directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire.

## **DIRECTIVES RELATIVES À L'ENTREPOSAGE DU VAE**

Lorsqu'il n'est pas utilisé, rangez le VAE à l'intérieur, dans un endroit sécurisé, frais et sec à l'abri du soleil, des intempéries et des éléments humides.

Respectez les directives relatives à l'entretien et l'entreposage de la batterie énoncées à la section « DIRECTIVES RELATIVES À LA CHARGE, L'ENTRETIEN ET L'ENTREPOSAGE DE LA BATTERIE LITHIUM » du Guide du propriétaire.

Le non-respect des directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée du VAE, de ses composantes et/ou de ses pièces, ce qui peut causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers, et/ou causer la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le non-respect des directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant du non-respect des directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire.

# AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

**▲ IMPORTANT :** Tout utilisateur du VAE doit s'assurer que le VAE a été assemblé conformément aux instructions d'assemblage énoncées dans le Guide d'assemblage joint avec le VAE avant toute utilisation.

## DIRECTIVES RELATIVES À L'UTILISATION DU VAE

Avant sa première utilisation du VAE, tout utilisateur doit opérer le VAE et circuler avec le VAE dans un endroit sécuritaire et peu achalandé pour une période minimale d'une (1) heure, selon son niveau d'expérience, afin de se familiariser avec l'opération du VAE et développer un degré de connaissance suffisant de la conduite et du fonctionnement du VAE pour lui procurer un niveau d'habileté et de sécurité adéquat.

L'inexpérience de l'utilisateur du VAE et/ou le défaut de l'utilisateur du VAE de développer un degré de connaissance suffisant de la conduite et du fonctionnement du VAE pour lui procurer un niveau d'habileté et de sécurité adéquat peut notamment, sans s'y limiter, causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers et/ou la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par tout tiers résultant de l'inexpérience de l'utilisateur du VAE et/ou du défaut de l'utilisateur du VAE de développer un degré de connaissance suffisant de la conduite et du fonctionnement du VAE pour lui procurer un niveau d'habileté et de sécurité adéquat.

Tout utilisateur du VAE doit procéder régulièrement, y compris avant de prendre la route, aux vérifications suivantes des composantes et des pièces du VAE afin de s'assurer qu'elles sont fonctionnelles et en bon état et, au besoin, apporter les correctifs nécessaires :

- ③ **TOUTES COMPOSANTES DU VAE :** Inspectez les composantes du VAE, notamment le guidon, les roues et la tige de selle, afin de s'assurer qu'elles soient bien vissées et fixées de même que sécuritaires. Au besoin, vissez et fixez les composantes du VAE ayant été relâchées, notamment en raison de la manipulation du VAE et/ou de son transport de même que si le VAE a été laissé sans surveillance ;
- ③ **PNEUS :** Vérifiez l'état et la pression du pneu avant toute utilisation du VAE afin de s'assurer qu'ils soient gonflés à la pression suggérée par le fabricant du pneu. Cette pression (PSI) est normalement indiquée, sauf exception, sur le flanc du pneu. Trop de pression peut entraîner l'éclatement des pneus, tandis que trop peu de pression peut entraîner une consommation d'énergie supérieure et diminuer l'autonomie de la batterie. *N.B. : Pour chaque litre d'air (PSI) en moins que la pression recommandée par le fabricant, vous réduisez l'autonomie de la batterie de 1 km (0,62 mille);*
- ③ **ESSIEUX AVANT ET ARRIÈRE :** Assurez-vous que les essieux ne présentent aucun relâchement ;
- ③ **JANTES :** Nettoyez la saleté et les débris. Assurez-vous qu'il n'y ait pas de fissures ou de déformation ;
- ③ **DÉRAILLEUR :** Assurez-vous que les axes et la chaîne soient correctement lubrifiés. Toujours pédaler lors du changement de vitesse. Pour un ajustement du dérailleur, contacter un centre de services spécialisé en vélo électrique ;
- ③ **FREINS :** Assurez-vous qu'aucun câble du frein ne soit percé ou déchiré. Serrez les freins sur la poignée pour vérifier que les freins fonctionnent normalement et qu'une bonne pression hydraulique est présente. S'il n'y a aucune pression, allez chez un centre de service spécialisé en vélo électrique pour un ajustement ;
- ③ **CÂBLES DE CONTRÔLE MÉCANIQUES :** Assurez-vous qu'aucun câble de contrôle de la vitesse ou des freins ne soit poncturé ou déchiré ;
- ③ **FILAGE ÉLECTRIQUE :** Assurez-vous que les fils ne soient pas desserrés, endommagés ou coupés ;

- ⊕ **RÉFLECTEURS :** Assurez-vous que tous les réflecteurs du VAE soient bien en place, vissés, visibles et non endommagés ;
- ⊕ **LUMIÈRES :** Assurez-vous que toutes les lumières du VAE, reliées à la batterie du VAE ou à des batteries AA, soient fonctionnelles ;
- ⊕ **BATTERIE :** Vérifiez l'apparence et les performances de la batterie. En présence de toute anomalie de la batterie, comme une surchauffe, une odeur, des sons anormaux, la présence d'arcs électriques ou toute autre indication de mauvais fonctionnement, cessez immédiatement l'utilisation de la batterie et remplacez-la immédiatement.

Le défaut de l'utilisateur du VAE d'effectuer de façon régulière, y compris avant de prendre la route, les vérifications des composantes et des pièces du VAE énoncées ci-haut et d'apporter les correctifs nécessaires peut entraîner le mauvais fonctionnement, le bris et/ou l'usure prématurée du VAE, de ses composantes et/ou de ses pièces, ce qui peut causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers et/ou la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

Le non-respect des vérifications des composantes et des pièces du VAE et le défaut d'apporter les correctifs nécessaires annule la garantie limitée de EBGO.

EBGO ne pourra être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par un tiers résultant de l'omission et/ou de la négligence de l'utilisateur du VAE d'effectuer de façon régulière, y compris avant de prendre la route, les vérifications des composantes et des pièces du VAE énoncées ci-haut et d'apporter les correctifs nécessaires.

## **MESURES DE PRÉCAUTION RECOMMANDÉES RELATIVES À L'UTILISATION DU VAE**

Il est recommandé à tout utilisateur du VAE de respecter les mesures de précaution suivantes avant de prendre la route et lors de l'utilisation du VAE :

- ⊕ Procédez aux vérifications des pièces et composantes du VAE énoncées ci-haut et aux correctifs nécessaires ;

- ④ Portez des équipements de protection appropriés selon le type de sortie, les conditions extérieures et la loi en vigueur, notamment, sans s'y limiter, des gants et des vêtements visibles. *EBGO recommande fortement le port du casque en tout temps lors de l'utilisation du VAE ;*
- ④ Assurez-vous que votre VAE soit doté de l'équipement de sécurité et de visibilité obligatoire en vertu de la législation en vigueur, et requis en fonction des conditions extérieures et des conditions de la chaussée, notamment sans s'y limiter de réflecteurs et de lumières ;
- ④ Ayez une connaissance et une compréhension complète des règles de circulation et des réglementations locales avant de rouler ;
- ④ Lorsque cela est possible, utilisez les pistes cyclables et roulez du côté de la chaussée prévu par la réglementation en vigueur ;
- ④ Évitez les départs et les arrêts brusques ;
- ④ Accélérez lentement lorsque vous roulez. Une accélération soudaine peut entraîner une perte d'équilibre et provoquer des chutes ou des blessures ;
- ④ N'effectuez pas de mouvements brusques lorsque vous opérez le VAE ;
- ④ Ne conduisez pas le vélo à reculons et n'effectuez aucune manœuvre ou action susceptible de mettre en danger vous-même et les autres en roulant ;
- ④ Maintenez une vitesse sécuritaire en tout temps ;
- ④ Assurez-vous de signaler vos intentions ;
- ④ Demeurez vigilant dans les montées et dans les descentes et ajustez votre position en fonction de la pente ;
- ④ Gardez une distance sécuritaire avec les autres cyclistes et tout autre véhicule, usager de la route, obstacle et structure et adaptez votre conduite aux conditions routières ;
- ④ Assurez-vous d'effectuer des dépassements sécuritaires ;

- ⊕ Maintenez vos mains sur le guidon ;
- ⊕ Si la batterie est faible, maintenez une vitesse constante basse et chargez la batterie dès que possible ;
- ⊕ N'utilisez pas le VAE dans des environnements à faible visibilité, notamment sans s'y limiter, en présence de brume, de brouillard, de neige, de grêle, de pluie et/ou durant la nuit ;
- ⊕ Ne prêtez pas votre vélo à d'autres personnes sans qu'ils ne se familiarisent au préalable avec le présent Guide du propriétaire ;
- ⊕ Ne conduisez pas votre vélo lorsque vous êtes malade, blessé, fatigué, sous l'influence de médication, de drogues et/ou d'alcool et/ou lorsque vos facultés sont affaiblies pour quelque cause que ce soit ;
- ⊕ N'utilisez pas le VAE avec des écouteurs en fonction ;
- ⊕ Soyez toujours conscient de votre environnement, de vos capacités et de vos habiletés et assurez-vous de toujours rouler dans des conditions sécuritaires ;
- ⊕ Assurez-vous de bien vous hydrater et de bien vous nourrir avant et pendant l'utilisation du VAE. Respectez vos limites physiques.

Le non-respect des mesures de précaution recommandées relatives à l'utilisation d'un VAE par l'utilisateur du VAE peut notamment, sans s'y limiter, causer des dommages matériels, des blessures à l'utilisateur du VAE et/ou à un tiers et/ou la mort de l'utilisateur du VAE et/ou d'un tiers.

EBGO ne pourra être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou par un tiers résultant de l'omission et/ou de la négligence du propriétaire et/ou de l'utilisateur du VAE de respecter les mesures de précaution recommandées relatives à l'utilisation du VAE.

# GARANTIE LIMITÉE DE EBGO

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

La garantie limitée de EBGO n'est valide que si le propriétaire du VAE a en mains la facture d'achat de celui-ci.

La garantie limitée de EBGO est conditionnelle à ce que :

- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les instructions d'assemblage du VAE énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à l'usage prévu du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à la première charge de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à la charge, à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Tout utilisateur du VAE ait respecté les directives relatives à l'utilisation du VAE.

Le propriétaire du VAE doit s'adresser directement au détaillant ayant vendu le VAE.



## ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie limitée de EBGO couvre le remplacement et la réparation des composantes et des pièces visées dans la section suivante de même que les frais liés à la main-d'œuvre. Elle couvre également les frais raisonnables de transport ou d'expédition engagés à l'occasion de l'exécution de la garantie, lesquels doivent être approuvés au préalable par le détaillant ou le fabricant.

La garantie n'est valide que pour la durée indiquée pour chacune des composantes et pièces visées. Le propriétaire doit faire la demande de remplacement ou de réparation de la composante ou de la pièce avant l'expiration de la durée de la garantie indiquée pour la composante ou la pièce visée.

La garantie limitée de EBGO s'applique au VAE remis à la suite du retour ou de l'échange d'un autre VAE EBGO.

La garantie limitée de EBGO exclut les composantes et les pièces du VAE endommagées à la suite :

- ⊕ Du non-respect des instructions d'assemblage du VAE énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'usage prévu du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à la première charge de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à la charge, à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;

- ④ Du non-respect des directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ④ De l'inexpérience de l'utilisateur du VAE et/ou du défaut de l'utilisateur du VAE de développer un degré de connaissance suffisant de la conduite et du fonctionnement du VAE pour lui procurer un niveau d'habileté et de sécurité adéquat ;
- ④ Du non-respect des vérifications des composantes et des pièces du VAE à effectuer régulièrement, y compris avant de prendre la route ;
- ④ De toute erreur, toute faute, y compris toute faute intentionnelle ou toute faute lourde, toute omission ou toute négligence du propriétaire et/ou de tout utilisateur du VAE dans la manipulation, l'utilisation, le transport, la manutention, l'entretien et/ou l'entreposage du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie et du chargeur du VAE ;
- ④ De l'utilisation abusive du VAE par le propriétaire et/ou par tout utilisateur du VAE ;
- ④ De l'usure prématurée du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE en raison de la manipulation, l'utilisation, le transport, l'entretien et/ou l'entreposage du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE par le propriétaire et/ou tout utilisateur ;
- ④ De toute erreur, toute faute, y compris toute faute intentionnelle ou toute faute lourde, toute omission et/ou toute négligence d'un tiers ;
- ④ De toute force majeure ;
- ④ De l'usure normale du VAE.

Les composantes et les pièces qui s'usent normalement en raison de l'utilisation du VAE ne sont pas couvertes par la garantie limitée de EBGO. Ces composantes et ces pièces du VAE sont les suivantes, sans s'y limiter :

- ⊕ Système de freinage (leviers, câbles, disques et étriers) ;
- ⊕ Système d'embrayage (dérailleurs, cassette, poulies, câbles, leviers et bras) ;
- ⊕ Pneus ;
- ⊕ Roues, jantes et rayons ;
- ⊕ Moyeux (roues et pédaliers) ;
- ⊕ Chaîne ;
- ⊕ Pédalier et pédales ;
- ⊕ Vis, boulons, levier de détente-rapide ;
- ⊕ Suspension ;
- ⊕ Fourche avant ;
- ⊕ Potence ;
- ⊕ Guidon ;
- ⊕ Poignées ;
- ⊕ Tige de selle ;
- ⊕ Selle ;
- ⊕ Peinture et finition des composantes et des pièces du VAE.

## **GARANTIE LIMITÉE DU SYSTÈME DE PROPULSION (12 MOIS)**

EBGO garantit au propriétaire du VAE que le système de propulsion inclus avec le VAE est en bon état de fonctionnement pour une durée de 12 mois suivant l'achat du VAE.

Le système de propulsion est défini comme étant composé de la console de commande, le groupe accélérateur, le moteur, les composantes du faisceau de fils et le câblage électrique.

## **GARANTIE LIMITÉE DE LA BATTERIE (24 MOIS)**

EBGO garantit au propriétaire du VAE que la batterie fournie avec le VAE est en bonne condition de fonctionnement pour une période de 24 mois suivant l'achat du VAE.

## **GARANTIE LIMITÉE DU CADRE (36 MOIS)**

EBGO garantit au propriétaire que le cadre du VAE est en bonne condition de fonctionnement pour une période de 36 mois suivant l'achat du VAE.

Le cadre du VAE inclut le tube de selle, le tube supérieur et le tube de tête. Toutefois, la garantie exclut la peinture des tubes et leur finition.

Le cadre du VAE exclut donc les autres composantes du VAE, dont la batterie, toutes les composantes électriques, la peinture, la finition, la fourche avant, les roues, les pneus, le rouage d'entraînement, la chaîne, le dérailleur, les freins, la tige de selle, le guidon et toute composante et pièce faisant partie de la suspension.

# EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ DE EBGO

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou tout tiers résultant :

- ⊕ Du non-respect des instructions d'assemblage du VAE énoncées dans le Guide d'assemblage joint au VAE ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'usage prévu du VAE énoncées dans le Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect de la législation et/ou de la réglementation en vigueur encadrant l'utilisation du VAE dans tout pays, état, territoire ou province où le VAE est utilisé ou sera utilisé ;
- ⊕ Du non-respect des consignes de sécurité relatives à la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à la première charge de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à la charge, à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement de la batterie énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'entretien, à l'entreposage et au remplacement du chargeur énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'entretien du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;
- ⊕ Du non-respect des directives relatives à l'entreposage du VAE énoncées au Guide du propriétaire ;

- ⊕ De l'inexpérience de l'utilisateur du VAE et/ou du défaut de l'utilisateur du VAE de développer un degré de connaissance suffisant de la conduite et du fonctionnement du VAE pour lui procurer un niveau d'habileté et de sécurité adéquat ;
- ⊕ Du non-respect des vérifications des composantes et des pièces du VAE à effectuer régulièrement, y compris avant de prendre la route, et de l'omission d'apporter les correctifs nécessaires ;
- ⊕ À la suite du non-respect des mesures de précaution recommandées relatives à l'utilisation du VAE.

De plus, EBGO ne pourra pas être tenue responsable des dommages matériels, moraux et/ou corporels subis par l'utilisateur du VAE et/ou tout tiers résultant :

- ⊕ De la fin de vie utile du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE ;
- ⊕ De toute erreur, toute faute, y compris toute faute intentionnelle ou toute faute lourde, toute omission ou toute négligence du propriétaire et/ou de tout utilisateur du VAE dans la manipulation, l'utilisation, le transport, la manutention, l'entretien et/ou l'entreposage du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE ;
- ⊕ De l'utilisation abusive du VAE par le propriétaire et/ou par tout utilisateur du VAE ;
- ⊕ De l'usure prématurée du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE en raison de la manipulation, l'utilisation, le transport, la manutention, l'entretien et/ou l'entreposage du VAE, de ses composantes, de ses pièces et/ou de la batterie du VAE par le propriétaire et/ou tout utilisateur ;
- ⊕ De toute erreur, toute faute, y compris toute faute intentionnelle ou toute faute lourde, toute omission et/ou toute négligence d'un tiers ;
- ⊕ De toute force majeure ;
- ⊕ De l'usure normale du VAE.

EBGO avise le propriétaire et tout utilisateur du VAE que l'utilisation du VAE comporte des risques et des dangers inhérents que le propriétaire et tout utilisateur du VAE acceptent d'assumer intégralement quelle que soit leur nature.

Le propriétaire et tout utilisateur du VAE acceptent de dégager EBGO de toute responsabilité et d'assumer seuls la responsabilité de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir et/ou que le propriétaire et l'utilisateur du VAE ou le VAE lui-même pourraient causer à autrui.

Le propriétaire et tout utilisateur du VAE renoncent à toute réclamation et à toute procédure, quelle qu'en soit la nature, à l'encontre de EBGO, à la suite de la survenance de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir à l'occasion de l'acquisition et de l'utilisation du VAE ou qui pourraient leur être réclamés par des tiers.

## **DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Tout litige ou différend qui pourraient naître à la suite de l'achat du VAE chez un détaillant sera soumis au droit applicable de la province de Québec. EBGO et le propriétaire élisent domicile dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec, pour l'institution de tout recours découlant de l'interprétation, de l'application, de la conclusion, des termes, de la validité et des effets des présentes.

La langue d'usage de EBGO est le français. Une version de ce texte est disponible en langue anglaise en tout temps au [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca). La version française prévaut en cas de litige d'interprétation.

# ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Les raisons d'enregistrer votre produit :

- ➞ Garantie - Nous sommes convaincus que tout ira bien, mais en cas de pépin, l'enregistrement du produit facilitera le processus d'application de la garantie.
- ➞ Support - Tirez le meilleur parti de vos produits avec un accès facile au support EBGO.
- ➞ Offres et mises à jour - Recevez des offres spéciales, de nouveaux produits ou des mises à jour de fonctionnalités de votre VAE.

Votre numéro de série doit commencer par C60, CEF, C47, ou C50. Il est situé à l'avant du VAE près du logo EBGO.

Pour enregistrer votre VAE et sa batterie, visitez notre site web : [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca)

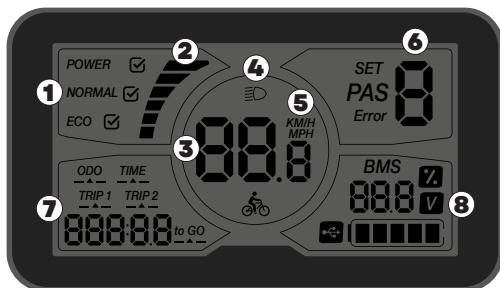
Pour les résidents du Québec, vous pouvez également enregistrer votre Ebgo sur le site de la Sûreté du Québec: [www.sq.gouv.qc.ca/garage529](http://www.sq.gouv.qc.ca/garage529)



# FONCTIONNEMENT DU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

## FONCTIONS DE LA CONSOLE C600

La console C600 offre une gamme de fonctions et indications adaptées aux besoins des utilisateurs.



### 1. SÉLECTION DU MODE DE CONDUITE

Cette fonctionnalité n'est pas disponible par défaut.

### 2. AFFICHAGE ACTUEL

Cela représente le courant de décharge du contrôleur. Actuellement, chaque segment est de 2A.

### 3. AFFICHAGE DE LA VITESSE

Affiche la vitesse en temps réel.

### 4. INDICATEUR DE RÉTROÉCLAIRAGE

Une fois sous tension, cliquez sur ON/OFF et allumez le rétro-éclairage.

### 5. KM/H ET MPH

Sélectionnez KM/H ou MPH.

### 6. AFFICHAGE DES INFORMATIONS D'ASSISTANCE

SET : l'utilisateur entre dans l'interface de configuration. L'icône SET sera en scintillement.

PAS : affiche la puissance d'assistance au pédalage.

Erreur : affiche le code d'erreur actuel.

Note : si assistance PAS est à 0, l'accélérateur ne fonctionne pas.

### 7. AFFICHAGE DES INFORMATIONS DE CONDUITE

ODO : L'ODO enregistre le kilométrage de conduite d'utiliser la valeur accumulée ne peut pas être effacé.

HEURE : affiche le temps où le vélo a été en mouvement.

Trip : L'écran affiche la conduite individuelle de l'utilisateur.

### 8. AFFICHAGE DES INFORMATIONS SUR LA BATTERIE

Affichage du pourcentage d'électricité: cette fonction est indisponible par défaut.

Affichage de la tension: indique le voltage actuel de la batterie.

Affichage du temps de cycle: cette fonction est indisponible par défaut.

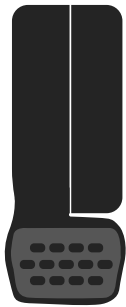
Affichage de la quantité électrique: indique la quantité de courant électrique.



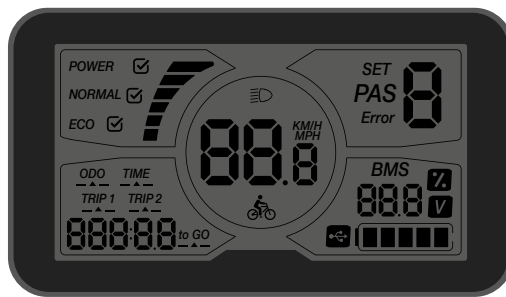
Balayez le code QR ci-contre pour une vidéo donnant des explications détaillées à propos de l'écran.

## MODE SANS PÉDALER

Pour activer l'accélérateur, le niveau d'assistance doit être entre 1 et 5. Pour régler le niveau d'assistance, utilisez les symboles + et - sur la manette de contrôle.



ACCÉLÉRATEUR



ÉCRAN



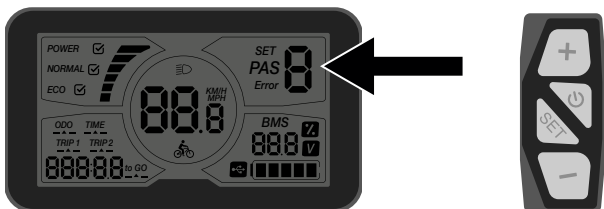
MANETTE DE CONTRÔLE

À l'arrêt ou en circulant, il vous suffit d'appuyer sur le levier d'accélération, à gauche sur le guidon pour avancer. Pour gravir certaines pentes, il est possible que vous ayez en plus à pédaler. L'autonomie diminuera selon le type de chaussée, le nombre et le degré des pentes, la force et la direction des vents, la pression des pneus, le poids de la personne et la vitesse au-delà de 20 km/h.

## MODE ASSISTANCE

Utilisez ce mode chaque fois que vous désirez profiter des avantages de l'assistance électrique qui facilite l'action de pédaler. (Ce mode permet une plus grande autonomie sur une même charge.)

### ASSISTANCE (5 PUISSANCES)



L'indicateur de Position de puissance (PAS) est indiqué au coin supérieur droit.

#### POSITION 0

Lorsque vous pédalez, le moteur ne se met pas en marche.

#### POSITION 1

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance jusqu'à 10 km/h environ.

#### POSITION 2

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance jusqu'à 15 km/h environ.

#### POSITION 3

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance jusqu'à 20 km/h environ.

#### POSITION 4

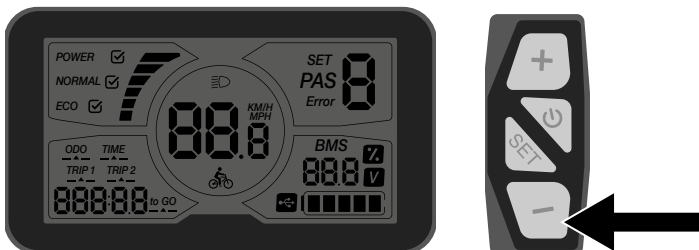
Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance jusqu'à 25 km/h environ.

#### POSITION 5

Lorsque vous pédalez, le moteur se met en marche apportant une assistance jusqu'à 32 km/h. Ce qui nécessite moins d'effort pour monter des pentes raides ou affronter des vents forts de face.

## RÉGULATEUR DE VITESSE

Appuyez sur le levier d'accélération (à gauche sur le guidon) jusqu'au moment d'atteindre la vitesse désirée, maintenez quelques secondes et appuyez sur le bouton inférieur et maintenez jusqu'à ce que l'icône apparaisse dans la console de commande. Pour désactiver le régulateur de vitesse, il suffit d'appuyer sur les freins.



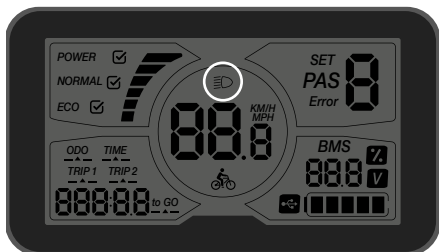
## REMETTRE LE COMPTEUR (TRIP) À 0

Appuyer 3 secondes sur le bouton + et - simultanément pendant quelques secondes, jusqu'à ce que le compteur revienne à 0.



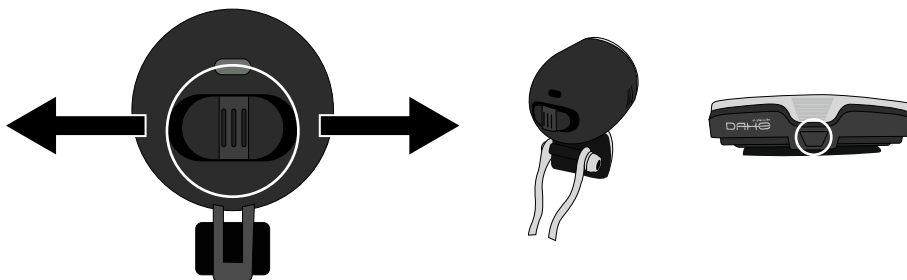
## INDICATEUR DE RÉTROÉCLAIRAGE

Une fois sous tension, cliquez sur ON/OFF et allumez le rétroéclairage. Cliquez à nouveau pour désactiver le rétroéclairage.



## ACTIVATION LUMIÈRE AVANT ET ARRIÈRE

Déplacez le bouton ON/OFF pour allumer ou éteindre la lumière.



Le feu arrière est alimenté par 2 piles AA. Pour changer les piles, il faut tirer sur la languette de plastique noire sous la lumière pour dégager le boîtier rouge. Retirez les piles et insérez les nouvelles. Remplacez toujours l'ensemble des piles en seule fois, en veillant à ne pas mélanger les anciennes et les nouvelles, ou des piles de types différents.

# LES MODÈLES DE VÉLO EBGO

## CC60

### VITESSE & DISTANCE (CONDITIONS IDÉALES\*) :

Vitesse pouvant atteindre jusqu'à 32 km/h.

### AUTONOMIE\*\* :

Mode sans pédalage : 40 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

Mode Assistance de Niveau 2 : 80 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

\*Conditions idéales : Pour une personne de 85 kg avançant sur chaussée asphaltée et terrain plat, sans vent de face, avec pneus gonflés selon les recommandations du fabricant (voir les recommandations sur le flanc du pneu) et à une assistance de niveau 2.

\*\*Autonomie selon la batterie 9.6 Ah.

### SPÉCIFICATIONS

- ⊕ Moteur 48 V /500W sans brosse
- ⊕ Chargeur rapide 4 Ah
- ⊕ Cadre en aluminium
- ⊕ Batterie Lithium 47 V/9.6 Ah
- ⊕ Suspension avant SR Suntour
- ⊕ Levier d'accélération

- ⊕ Console de commande numérique
  - 5 modes d'assistance (0, 1 à 5)
  - Régulateur de vitesse
  - Niveau de la batterie
- ⊕ Roue de 26 pouces à doubles parois
- ⊕ Pneus 26 x 1,9 avec protection Aramid
- ⊕ Porte-bagages arrière simple
- ⊕ Dérailleur Shimano 8 vitesses
- ⊕ Freins à disques hydrauliques avant et arrière avec coupe-moteur
- ⊕ Tige de selle à suspension de 30,4 mm x 400 mm
- ⊕ Potence en aluminium ajustable
- ⊕ Garde-boues avant et arrière en plastique
- ⊕ Lumière avant LED alimenté par la batterie du vélo
- ⊕ Lumière arrière LED alimenté par 2 - batteries DURACELL AA
- ⊕ Poids du vélo (sans la batterie) 23,0 kg
- ⊕ Poids de la batterie de 3,0 kg

# CC47

## VITESSE & DISTANCE (CONDITIONS IDÉALES\*) :

Vitesse pouvant atteindre jusqu'à 32 km/h

## AUTONOMIE\*\* :

Mode sans pédalage : 40 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

Mode Assistance de Niveau 2 : 80 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

\*Conditions idéales : Pour une personne de 85 kg avançant sur chaussée asphaltée et terrain plat, sans vent de face, avec pneus gonflés selon les recommandations du fabricant (voir les recommandations sur le flanc du pneu) et à une assistance de niveau 2.

\*\*Autonomie selon la batterie 9.6 Ah.

## SPÉCIFICATIONS

- ⊕ Moteur 48 V / 500 W sans brosse
- ⊕ Chargeur rapide 4 Ah
- ⊕ Cadre en aluminium
- ⊕ Batterie Lithium 47 V/9.6 Ah
- ⊕ Levier d'accélération
- ⊕ Fourche avant SR Suntour



- ⊕ Console de commande numérique
  - 5 modes d'assistance (0, 1 à 5)
  - Régulateur de vitesse
  - Niveau de la batterie
- ⊕ Roue de 27.5 pouces à doubles parois
- ⊕ Pneus 27.5 x 1,75 avec protection
- ⊕ Dérailleur SRAM 8 vitesses
- ⊕ Freins à disques hydrauliques avant et arrière avec coupe-moteur
- ⊕ Tige de selle à suspension de 30,4 mm x 400 mm
- ⊕ Potence en aluminium ajustable
- ⊕ Lumière avant LED alimenté par la batterie du vélo
- ⊕ Lumière arrière LED alimenté par 2 - batteries DURACELL AA
- ⊕ Poids du vélo (sans la batterie) 24,0 kg
- ⊕ Poids de la batterie de 3,0 kg

# CCEF

## VITESSE & DISTANCE (CONDITIONS IDÉALES\*) :

Vitesse pouvant atteindre jusqu'à 32 km/h

## AUTONOMIE\*\* :

Mode sans pédalage : 25 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

Mode Assistance de Niveau 2 : 50 km par batterie pour une charge complète dans des conditions idéales.

\*Conditions idéales : Pour une personne de 85 kg avançant sur chaussée asphaltée et terrain plat, sans vent de face, avec pneus gonflés selon les recommandations du fabricant (voir les recommandations sur le flanc du pneu) et à une assistance de niveau 2.

\*\*Autonomie selon la batterie 9.6 Ah.

## SPÉCIFICATIONS

- ⊕ Moteur 48 V / 500 W High torque sans brosse
- ⊕ Chargeur rapide 4 Ah
- ⊕ Cadre en aluminium
- ⊕ Batterie Lithium 47 V/9.6 Ah
- ⊕ Levier d'accélération
- ⊕ Console de commande numérique
- 5 modes d'assistance (0, 1 à 5)
- Régulateur de vitesse
- Niveau de la batterie

- ⊕ Roue de 26 pouces à doubles parois
- ⊕ Pneus CST 26 x 4,8 pouces
- ⊕ Porte-bagages arrière simple
- ⊕ Dérailleur Shimano 8 vitesses
- ⊕ Freins à disques hydrauliques avant et arrière avec coupe-moteur
- ⊕ Tige de selle Fixe en aluminium
- ⊕ Potence en aluminium ajustable
- ⊕ Garde-boues avant et arrière en plastique
- ⊕ Lumière avant LED alimenté par la batterie du vélo
- ⊕ Lumière arrière LED alimenté par 2 - batteries DURACELL AA
- ⊕ Poids du vélo (sans la batterie) 25,0 kg
- ⊕ Poids de la batterie de 3,0 kg

# **MERCI ENCORE D'AVOIR CHOISI EBGO ET N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUTES QUESTIONS!**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE GUIDE DU PROPRIÉTAIRE EST MIS À JOUR FRÉQUEMMENT SUR NOTRE SITE WEB. RÉFÉREZ-VOUS À CELUI-CI AU EBGO.CA

EBGO

1 844 678-3246 (ebgo)

support@ebgo.ca

www.ebgo.ca

ebgo

# OWNER'S MANUAL

2024

---

**CC60 | CC47 | CCEF**

---

**IMPORTANT!**

PLEASE READ CAREFULLY BEFORE USING  
THE ELECTRICALLY ASSISTED BICYCLE

# CONGRATULATIONS ON YOUR RECENT PURCHASE OF AN EBGO ELECTRICALLY ASSISTED BICYCLE (EAB)!

Light, efficient and safe, it will provide you with an unequalled electric vehicle experience. Whether you choose to pedal normally, to get electric assistance as you pedal, or to have your bike travel under electrical power alone, you can be sure that, as you ride your electric vehicle, you will enjoy all the quality features that make it the number one in its category.

**TO CONTACT US:**  
support@ebgo.ca

**WEBSITE:**  
www.ebgo.ca

ebgo

EBGO is a registered trademark.  
It is prohibited to use the name EBGO and the corresponding logo.  
Copyright © 2023 EBGO All rights reserved.

# TABLE OF CONTENTS

<b>YOUR BICYCLE IS PART OF THE NEW GENERATION OF EBGO ELECTRICALLY ASSISTED BICYCLE (EAB)</b> .....	4
<b>WARNINGS ON THE USE OF THE EAB</b> .....	5
Compliance with assembly instructions of the EAB .....	5
Instructions for the intended use of the EAB .....	6
Compliance with current regulations .....	8
<b>INSTRUCTIONS FOR CHARGING, MAINTENANCE AND STORAGE OF THE LITHIUM BATTERY</b> .....	10
Battery safety instructions .....	10
Instructions for initial battery charging .....	12
Instructions for battery charging .....	13
Instructions for the maintenance and storage of the battery and charger .....	15
Instructions for battery replacement .....	15
Instructions for charger replacement .....	15
<b>INSTRUCTIONS FOR MAINTENANCE AND STORAGE OF THE EAB</b> .....	17
Instructions for the EAB maintenance .....	17
Instructions for the EAB storage .....	18
<b>BEFORE HITTING THE ROAD</b> .....	19
Instructions for using the EAB .....	19
Recommended precautions when using the EAB .....	22
<b>EBGO LIMITED WARRANTY</b> .....	24
Warranty general conditions .....	24
Scope of warranty .....	25
Limited warranty on the propulsion system (12 months) .....	28
Limited warranty on the battery (24 months) .....	28
Limited warranty on the frame (36 months) .....	28
<b>LIMITATION OF LIABILITY OF EBGO</b> .....	29
Limitation of liability .....	29
Applicable law and jurisdiction .....	31
<b>PRODUCT REGISTRATION</b> .....	32
<b>CONSOLE INFORMATION</b> .....	33
<b>EBGO BICYCLE MODELS</b> .....	38

# YOUR BICYCLE IS PART OF THE NEW GENERATION OF EBGO ELECTRICALLY ASSISTED BICYCLE (EAB).

**▲ IMPORTANT:** This Owner's Manual contains valuable information regarding safety, operation, maintenance and storage of your EBGO electrically assisted bicycle (hereinafter "EAB") and its battery. Please take the time to carefully read and understand all warnings, safety instructions and recommended precautions set out in the Owner's Manual before using or allowing another person to use your EAB.

Failure to comply with warnings, safety instructions, directives and recommended precautions set out in the Owner's Manual as the misuse of the EAB can damage your EAB, its accessories and/or other property. The failure to respect the warnings, safety instructions and recommended precautions can also lead to injury and/or death of the EAB user and/or of a third party.

EBGO inc. reserves the right to make changes, clarifications or modifications to this manual at all times. The latest version may be consulted at any time at [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca).

If you encounter a problem with the use of your electric bicycle, please communicate with EBGO at the following email address: [support@ebgo.ca](mailto:support@ebgo.ca)

If you have any questions, suggestions or recommendations, please communicate with us by email at: [support@ebgo.ca](mailto:support@ebgo.ca)

Finally, to find out more about the range of electric vehicle offered by EBGO, we suggest that you visit regularly our website: [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca)



# **WARNINGS ON THE USE OF THE ELECTRICALLY ASSISTED BICYCLE**

## **COMPLIANCE WITH ASSEMBLY INSTRUCTIONS OF THE EAB**

Any person proceeding to the assembly of the EAB must comply with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB.

Failure to comply with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the components and/or the parts of the EAB, which can lead to accidents, cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB voids EBGO limited warranty. This includes, but is not limited to, any alteration or modification as well as any addition or withdrawal to the EAB, to its components and/or to its parts.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the failure to comply with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB.

Any alteration, modification as well as any addition or removal to the EAB, to its components and/or to its parts subsequent to the assembly of the EAB which do not comply to the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB also voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting from any alteration, modification as well as any addition or removal to the EAB, to its components and/or to its parts subsequent to the assembly of the EAB which do not comply to the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB also voids EBGO limited warranty.

## INSTRUCTIONS FOR THE INTENDED USE OF THE EAB

WEARING A HELMET IS MANDATORY AT ALL TIMES WHEN USING THE EAB.

The following uses of the EAB are prohibited:

- ⌚ Use of the EAB to execute stunts, acrobatics and/or jumps, on ramp or elsewhere;
- ⌚ Use of the EAB for any type of races;
- ⌚ Aggressive and/or negligent driving of the EAB;
- ⌚ Use of the EAB in violation of current speed limits at the locations where the EAB is used or use of the EAB which exceeds the capacities and the abilities of its user;
- ⌚ Use of the EAB at an inappropriate speed for the climatic conditions, for the road conditions and/or for the slope;
- ⌚ Use of the EAB by a user who has a physical or medical condition that puts himself at risk of dizzy spells, dizziness, fall and/or other accidents;
- ⌚ Use of the EAB while the user's faculties are impaired by alcohol, drugs and/or any other substance;
- ⌚ Use of the EAB by more than one person at the time;
- ⌚ Use of the EAB to transport and/or to tow loads in excess of the load limits indicated in the following table:

EAB ENGINE POWER	
	<b>500 W</b>
<b>MAXIMAL LOAD ON THE EAB</b>	120KG / 264,6LBS
<b>MAXIMAL LOAD TOWED BY THE EAB</b>	40KG / 88,2LBS

Use of the EAB is not recommended in the following conditions:

- ⊕ In case of heavy rain;
- ⊕ In the presence of snow and/or hail;
- ⊕ In the presence of snow and/or ice on the pavement;
- ⊕ Poor visibility, including but not limited to mist, fog conditions, snow, hail, rain and/or at night;
- ⊕ Exterior temperature of 0°C and below (32°F and below);
- ⊕ Exterior temperature of 40°C and above (104°F and above);
- ⊕ Presence of salt, sea salt, sand or calcium on the pavement.

Failure to comply with the instructions for the intended use of the EAB set out in the Owner's Manual can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the components and/or the parts of the EAB, which can lead to accidents, cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the instructions for the intended use of the EAB set out in the Owner's Manual voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting from the failure to comply with the instructions for the intended use set out in the EAB of the Owner's Manual.

## COMPLIANCE WITH CURRENT REGULATIONS

EBGO ensures that the EAB has been designed and manufactured in accordance with the current Canadian norms that are applicable to the electrically assisted vehicles, including the norms regarding the motor power and the maximum speed achievable with the electrical assistance.

All EAB users must inquire about current legislation and regulations regarding the use of the EAB in any country, state, territory or province where the EAB is used or will be used, which includes but is not limited to:

- ➔ The required minimal age to use the EAB;
- ➔ The rules regarding the driving of the EAB on a public road;
- ➔ The rules regarding the driving of the EAB off a public road;
- ➔ The rules regarding the user's mandatory protection equipment to use the EAB, including but not limited to wearing a helmet. *EBGO strongly recommends to wear a helmet at all times while using the EAB;*
- ➔ The rules regarding the mandatory security and visibility equipment for an EAB, including but not limited to the reflectors and the lights on the EAB.

All EAB users must comply with the current legislation and regulation regarding the use of the EAB in any country, state, territory or province where the EAB is used or will be used, which includes but is not limited to:

- ⊕ The required minimal age to use the EAB;
- ⊕ The rules regarding the driving of the EAB on public road;
- ⊕ The rules regarding the driving of the EAB off a public road;
- ⊕ The rules regarding the user's mandatory protection equipment to use the EAB, including but not limited to wearing a helmet. *EBGO strongly recommends to wear a helmet at all times while using the EAB;*
- ⊕ The norms regarding the mandatory security and visibility equipment for an EAB, including but not limited to the reflectors and the lights on the EAB.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting from the ignorance or the failure to comply to the current legislation and regulations regarding the use of the EAB in any country, state, territory or province where the EAB is used or will be used.

# INSTRUCTIONS FOR CHARGING, MAINTENANCE AND STORAGE OF THE LITHIUM BATTERY

## BATTERY SAFETY INSTRUCTIONS

All EAB users must comply with the instructions for charging, maintenance and storage of the lithium battery of the EAB included in the following sub-sections of the Owner's manual.

The following safety instructions regarding the EAB battery must be observed by all users of the EAB and its battery when handling, using, maintaining and/or storing the battery and its charger:

- ⊕ Use only the original battery and the charger recommended by EBGO;
- ⊕ Never use the battery and the charger for a use other than that intended;
- ⊕ Do not open, disassemble or modify the battery or the charger;
- ⊕ Always use the charger in a ventilated location, with sufficient clearance around it;
- ⊕ Do not place the charger or the battery in an unstable position;
- ⊕ Do not cover the battery or the charger or hang elements on them;
- ⊕ Do not expose the battery or the charger to a temperature of 0 °C and below (32°F and below);
- ⊕ Do not expose the battery or the charger to a temperature of 40 °C and above (104°F and above);
- ⊕ Do not expose the battery or the charger to liquids, including but not limited to water, including rain;
- ⊕ Do not place the battery or the charger in or close to any heating appliance, gas appliance or a microwave device;

- ⊕ Do not use a battery or a charger which is dusty or covered with any substance. Clean the battery or the charger beforehand with a dry cloth;
- ⊕ Do not use a damaged battery, charger or power cord;
- ⊕ Do not use the charger if the connectors are damaged or dirty;
- ⊕ Regularly check the battery and the charger to identify any damage;
- ⊕ Do not use the battery or the charger if it heats unusually, emits an unusual smell, abnormal sounds and/or smoke, if the indicator light of the battery or the charger does not light up or if anything appears abnormal;
- ⊕ Ensure compliance with the order of connection of the battery and the charger set out at the following subsection entitled “INSTRUCTIONS FOR CHARGING THE LITHIUM BATTERY”;
- ⊕ Only connect the charger to an electrical outlet of AC 110V. The use of a converter or extension cord is permitted;
- ⊕ Do not continue to charge the battery if the charge is not completed at the end of the theoretical charging time of two (2) hours (for more details, see the following subsection entitled “INSTRUCTIONS FOR BATTERY CHARGING”);
- ⊕ Do not let the charger on when the battery is not connected;
- ⊕ Do not touch the battery or the charger with wet hands;
- ⊕ Never touch the hot surfaces of the battery;
- ⊕ Do not touch for too long the charger or the battery during the charge to avoid burns and any other injury;
- ⊕ Do not let keep the battery or the charger within reach of children. Extreme caution is called for;
- ⊕ Always refer to EBGO customer service for any question regarding the EAB battery or charger, including but not limited to the inspection, maintenance, repair and/or adjustment of the battery and charger;

Failure to comply with the above battery safety instructions can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the battery and/or the charger, which can lead to accidents, fire, property damages, electrocutions, injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the above battery safety instructions can also reduce the anticipated lifespan of the battery.

Failure to comply with the above battery safety instructions voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting from the failure to comply with the above battery safety instructions.

## **INSTRUCTIONS FOR INITIAL BATTERY CHARGING**

Before the first use of the EAB, the EAB user must remove the battery from “sleep mode”. To do so, the EAB user must hold the power button of the battery for 15 seconds. After this period, the user must re-press the button normally for one second. The indicator light will then turn on, confirming that the battery is ready to be recharged.

The user must then carry out a full charge of the EAB battery using the charger provided by EBGO.

The EAB user must comply with the battery safety instructions as well as the instructions for charging the battery set out in the Owner’s Manual.

Failure to comply with the instructions for initial battery charging can reduce the anticipated lifespan of the battery.



## **INSTRUCTIONS FOR BATTERY CHARGING**

It is essential to follow the following steps to connect and disconnect the battery and to follow the order of the steps to prevent damages to the charger and the battery. It is possible to use a converter and/or an extension cord to connect the charger to the electrical outlet.

### **TO CONNECT THE BATTERY:**

1. Connect the charger to the battery.
2. Connect the charger to the electrical outlet AC 110V.
3. The indicator light will turn on:
  - ⊕ Green indicator: The charge level of the battery is over 80%;
  - ⊕ Blue indicator: The charge level of the battery is between 20% and 80%;
  - ⊕ Red indicator: The charge level of the battery is below 20%.

### **TO DISCONNECT THE BATTERY:**

1. Disconnect the charger from the electrical outlet.
2. Disconnect the charger from the battery.

## **TO CHARGE THE BATTERY:**

A full charge takes around 2 hours without interruption.

NEVER CHARGE THE BATTERY FOR MORE THAN 24 HOURS. IT CAN DAMAGE YOUR CHARGER AND YOUR BATTERY.

You can charge the battery at any time, since your battery is said to be “memory-free” and your charger is of the “smart type”. It will stop charging by itself when the battery is fully charged. Nevertheless, it is essential to not let the battery connected to the charger for more than 24 hours.

It is recommended to charge the battery after each ride.

If you do not use your EAB for extended periods, store the battery in accordance with the battery maintenance and storage instructions set out in the Owner’s Manual after having completed a full charge of the battery for 2 hours.

Then, to maintain the anticipated lifespan of the battery and its proper functioning, you have two options:

1. Charge the battery for 30 minutes each month; or
2. Put the battery in “sleep mode”: Hold the power button of the battery for 15 seconds. After this delay, re-press the button normally for one second. If the indicator light does not turn on, your battery is now in “sleep mode”. To remove the battery from “sleep mode”, follow the instructions FOR INITIAL BATTERY CHARGING

Always use the lithium charger provided by EBGO with an EBGO lithium battery, or you could damage your charger and your battery.

## **INSTRUCTIONS FOR THE MAINTENANCE AND STORAGE OF THE BATTERY AND CHARGER**

To appropriately maintain and store the EAB battery and charger as well as maintain their lifespan, do not expose the EAB battery and the charger to extreme conditions of heat (above 40°C / 104°F) and cold (below 0°C / 32°F). Do not expose them to humidity conditions (rain, water). Avoid storing your battery in an unheated garage, shed, storage building or basement.

Even though your battery is said to be “memory-free”, it is good to let your battery discharge completely periodically and then to carry out a full 2-hour charge to keep it in optimum working order.

## **INSTRUCTIONS FOR BATTERY AND/OR CHARGER REPLACEMENT**

Immediately stop any handling and/or use of the EAB battery and replace immediately the EAB battery and/or charger in the following events:

- ⊕ The battery and/or the charger is opened, disassembled or modified;
- ⊕ The battery and/or the charger is damaged or deformed;
- ⊕ The battery does not charge when connected to the charger provided with the EAB or the full charge takes more than 2 hours;
- ⊕ The battery and/or the charger abnormally heats up;
- ⊕ The battery and/or the charger overheats;
- ⊕ The battery and/or the charger has been exposed to liquids, including but not limited to water, including rain;
- ⊕ The battery and/or the charger emits an abnormal smell;
- ⊕ The batterie and/or the charger emits electric shocks and/or electric arcs;
- ⊕ The battery and/or the charger emits unusual sounds.

Failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery as well as the instructions for charger replacement set out in the Owner's Manual can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the battery and/or charger, which can cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery as well as the instructions for charger replacement set out in the Owner's Manual can also reduce the anticipated lifespan of the battery.

Failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery as well as the instructions for charger replacement set out in the Owner's Manual voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the user of the battery and/or charger and/or by any third party resulting of the failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery as well as the instructions for charger replacement set out in the Owner's Manual.

# INSTRUCTIONS FOR MAINTENANCE AND STORAGE OF THE EAB

## INSTRUCTIONS FOR THE EAB MAINTENANCE

To clean the EAB, use a soft, damp cloth on the non-electrical components. If needed, a clear, low-pressure water jet can be used to clean the non-electrical components that are more difficult to access and/or are dirtier. To protect the internal wiring and the electrical components, do not use a pressure machine. For the electrical components, use a soft, dry cloth.

Never use corrosive or flammable chemical solvent to clean your EAB, for example, but without limitation, alcohol, gas, paraffin or acetone.

The EAB user must regularly, including before hitting the road, carry out EAB components and parts checks to ensure that they are operable and in good condition. Please read carefully the list of inspection and adjustments to carry out included in the section “BEFORE HITTING THE ROAD” of the Owner’s Manual.

In the event that components and/or parts of the EAB require adjustments and/or show signs of premature wear, the EAB user must make the required repairs and, if needed, must consult a specialized electric bike center.

The EAB user must have the EAB periodically checked by a specialized electric bike center for its general maintenance and for the detection of stress and/or potential failure including, but not limited to the generality of the foregoing, cracks, deformation, corrosion, peeling paint, dent and any other indication of potential problems, misuse or abuse.

Failure to comply with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner’s Manual can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the components and/or the parts of the EAB, which can cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner’s Manual voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the failure to comply with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner's Manual.

## **INSTRUCTIONS FOR THE EAB STORAGE**

When the EAB is not in use, store the EAB inside, in a safe, cool and dry location away from sunlight, bad weather conditions and damp elements.

Follow the instructions for maintenance and storage of the battery set out in the section "INSTRUCTIONS FOR CHARGING, MAINTENANCE AND STORAGE OF THE LITHIUM BATTERY" of the Owner's Manual.

Failure to comply with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the components and/or the parts of the EAB, which can cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the failure to comply with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual.

# BEFORE HITTING THE ROAD

**▲ IMPORTANT:** All EAB users must ensure that the EAB has been assembled in accordance with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB before any use.

## INSTRUCTIONS FOR USING THE EAB

Before the first use of the EAB, all users must operate the EAB and ride the EAB in a safe, low-traffic location for a minimal period of 1 hour, depending on their level of experience, to familiarize themselves with the operation of the EAB and to develop a sufficient understanding of the driving and the operation of the EAB to provide them with an adequate level of ability and safety.

The inexperience of the EAB user and/or the failure of the EAB user to develop a sufficient understanding of the driving and the operation of the EAB to provide him with an adequate level of ability and safety can cause property damages, injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the inexperience of the EAB user and/or the failure of the EAB user to develop a sufficient understanding of the driving and the operation of the EAB to provide him with an adequate level of ability and safety.

All EAB users must regularly, including before hitting the road, carry out components and parts checks to ensure that they are operable and in good condition and, if needed, provide the needed corrections on the following items :

- ④ **ALL EAB COMPONENTS:** Inspect the EAB components, including the handlebar, the wheels and the saddle stem, to ensure that they are well screwed, fixed and safe. If needed, screw and fix the EAB components that may have been loosened due to the handling of the EAB and/or its transportation as well as if the EAB has been left unattended;
- ④ **TIRES:** Check the condition and the pressure of the tires before any use of the EAB in order to make sure they are inflated to the pressure level recommended by the tire manufacturer of the tire. This pressure (PSI) is normally indicated, with some exceptions, on the side of the tire. Excessive pressure can lead to the bursting of the tire while not enough pressure can lead to a superior energy consumption and reduce the battery autonomy. *N.B.: For each pound of air (PSI) below the recommended pressure by the manufacturer, you reduce the battery autonomy of 1km (0.62 mile);*
- ④ **FRONT AND BACK AXLETREES:** Make sure that the axletrees are not loosened;
- ④ **RIMS:** Clean the dirtiness and the remains. Make sure of the absence of cracks or deformation;
- ④ **DERAILLEUR:** Make sure that the axes and the chain are correctly lubricated. Always pedal at the change of speed. For an adjustment of the derailleur, contact a specialized electric bike center;
- ④ **BRAKES:** Make sure that the brake cable is not punctured or torn. Apply the brakes on the handle to check that the brakes operate normally and that there is a good hydraulic pressure. If there is no pressure, consult a specialized electric bike center for an adjustment;
- ④ **MECHANICAL CONTROL CABLES:** Make sure that no control cable of the speed or of the brakes is punctured or torn;
- ④ **ELECTRICAL WIRING:** Make sure that the wires are not loosened, damaged or cut;
- ④ **REFLECTORS:** Make sure that every reflector of the EAB is in place, screwed, visible and not damaged;



- ⊕ **LIGHTS:** Make sure that every light of the EAB, connected to the EAB or to AA batteries, is working;
- ⊕ **BATTERY:** Check the condition and the performance of the battery. In the presence of any abnormality, as overheat, smell, abnormal sounds, presence of electric arcs or any other indication of malfunction, stop immediately to use the battery and replace it immediately.

Failure of the EAB user to regularly, including before hitting the road, carry out components and parts checks and to provide the needed repairs can lead to the malfunction, breakage and/or premature wear of the components and/or the parts of the EAB, which can cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

Failure to comply with the inspection of the EAB components and parts and failure to provide the needed corrections voids EBGO limited warranty.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily injury suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the omission and/or the negligence of the EAB user to regularly, including before hitting the road, check out EAB components and parts stated above and to provide the needed corrections.

## RECOMMENDED PRECAUTIONS WHEN USING THE EAB

It is recommended that all users of the EAB comply with the following precautions before hitting the road and when using the EAB:

- ④ Carry out EAB components and parts checks stated above and provide the needed corrections ;
- ④ Wear the appropriate protection equipment depending on the type of output, the exterior conditions and the current legislation, including but not limited to, gloves and visible clothing. *EBGO strongly recommends wearing a helmet at all times while using the EAB ;*
- ④ Make sure that your EAB is equipped of the mandatory safety and visibility equipment under the current legislation, and required by the exterior conditions and the road conditions, including, but not limited to, reflectors and lights ;
- ④ Have a complete knowledge and a understanding of traffic rules and local regulations before hitting the road ;
- ④ When possible, use the cycle paths and drive on the side of the road designated by law ;
- ④ Avoid sudden stops and starts ;
- ④ Slowly speed up when you drive. A sudden acceleration can lead to a loss of equilibrium and cause falls or injuries;
- ④ Do not make any sudden movements when you operate the EAB;
- ④ Do not drive the bicycle backwards et do not make any maneuver or action susceptible to put yourself and others at risk while driving;
- ④ Keep a safe speed at all times;
- ④ Make sure to indicate your intentions;
- ④ Stay vigilant in uphill and downhill slopes and adjust your position based on the slope;

- ⌚ Keep a safe distance with other cyclists and any other vehicle, road user, obstacle and structure, and adapt your driving to the road conditions;
- ⌚ Make sure to perform a safe overtaking;
- ⌚ Keep your hands on the handlebar;
- ⌚ If the battery charge is low, keep a constant low speed and charge the battery as soon as possible;
- ⌚ Do not use the EAB in low visibility surroundings, including but not limited to, in presence of mist, fog conditions, snow, hail, rain and/or at night;
- ⌚ Do not lend your bicycle to other persons without familiarizing themselves with this Owner's Manual beforehand;
- ⌚ Do not drive your bicycle when you are ill, injured, tired, under the influence of medication, drugs and/or alcohol and/or when your faculties are impaired by any other cause;
- ⌚ Do not use the EAB with headphones on;
- ⌚ Always be aware of your environment, your faculties and your abilities and make sure to always drive in safe conditions;
- ⌚ Make sure to hydrate and eat well before and during the use of the EAB. Respect your physical limits.

Failure to comply with the recommended precautions when using the EAB by the EAB user can cause property damages, cause injury to the EAB user and/or to a third party, and/or cause the death of the EAB user and/or of a third party.

EBGO cannot be held responsible for any property damage, moral damage and/or bodily suffered by the EAB user and/or by any third party resulting of the omission and/or the negligence of the EAB user to comply with the recommended precautions when using the EAB.

# EBGO LIMITED WARRANTY

## WARRANTY GENERAL CONDITIONS

The EBGO limited warranty is only valid if the EAB owner has the proof of purchase in hand.

The EBGO limited warranty is conditional to the following:

- ⌚ Every EAB user must have complied with the assembly instructions of the EAB set out in the Assembly Guide included with the EAB;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for the intended use of the EAB set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the battery safety instructions set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for initial battery charging set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for maintenance, storage and replacement of the charger set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual;
- ⌚ Every EAB user must have complied with the instructions for using the EAB set out in the Owner's Manual.

The EAB owner has to contact directly the retailer who has sold the EAB.

## SCOPE OF WARRANTY

EBGO's limited warranty covers the replacement and the repair of the components and parts listed in the following section as well as labor costs. It also covers the reasonable transportation or shipping costs incurred to execute the warranty, that have been approved beforehand by the retailer or the manufacturer.

The warranty is only valid for the period indicated for each of the components and parts concerned. The owner must request replacement or repair of the component or part before the expiry of the warranty period indicated for the components or parts in question.

EBGO's limited warranty applies to the EAB provided following the return or the exchange of another EBGO EAB.

EBGO's limited warranty excludes components and parts damaged following:

- ④ The failure to comply with the assembly instructions set out in the Assembly Manual included with the EAB;
- ④ The failure to comply with the instructions for the intended use of the EAB set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the battery safety instructions set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for initial battery charging set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the maintenance, storage and replacement of the charger set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual;

- ⊕ The inexperience of the EAB user and/or the failure of the EAB user to develop a sufficient understanding of the driving and the operation of the EAB to provide him with a level of appropriate ability and safety;
- ⊕ The failure to comply with the inspection of the EAB components and parts and failure to provide the needed corrections;
- ⊕ Any error, fault, including any intentional fault or gross fault, omission or negligence of the owner and/or any user of the EAB in the handling, use, transportation, maintenance and/or storage of the EAB, its components, parts and/or the EAB battery and charger;
- ⊕ The misuse of the EAB by the owner and/or any user of the EAB;
- ⊕ The premature wear of the EAB, its components, its parts and/or the EAB battery due to the handling, use, transportation, maintenance and/or storage of the EAB, its components, its parts and/or the EAB battery by the owner and/or any user;
- ⊕ Any error, fault, including intentional or gross fault, omission and/or negligence committed by a third party;
- ⊕ Force majeure or act of God;
- ⊕ The normal wear of the EAB.

The components and part that wear out normally due to their use are not covered by EBGO limited warranty. These EAB components and parts are, but not limited to:

- ⊕ Braking system (levers, cables, discs and stirrups);
- ⊕ Clutch system (derailleur, cassette pulley, cables, levers and clutch arms);
- ⊕ Tires;
- ⊕ Wheels, rims and spokes;
- ⊕ Wheel hub (wheels and drive);
- ⊕ Chain;
- ⊕ Drive and pedals;
- ⊕ Screws, bolts, quick-release lever;
- ⊕ Suspension;
- ⊕ Front fork;
- ⊕ Stem;
- ⊕ Handlebar;
- ⊕ Handles;
- ⊕ Saddle stem;
- ⊕ Saddle;
- ⊕ Paint and finish of the EAB components and parts.

## **LIMITED WARRANTY OF THE PROPULSION SYSTEM (12 MONTHS)**

EBGO guarantees to the EAB owner that the propulsion system included with the EAB is in good working conditions for a period of 12 months following the purchase of the EAB.

The propulsion system is described as consisting of the control console, the accelerator group, the engine, the wire harness components and the electrical wiring.

## **LIMITED WARRANTY OF THE BATTERY (24 MONTHS)**

EBGO guarantees to the EAB owner that the battery included with the EAB is in good working conditions for a period of 24 months following the purchase of the EAB.

## **LIMITED WARRANTY OF THE FRAME (36 MONTHS)**

EBGO guarantees to the EAB owner that the frame included with the EAB is in good working conditions for a period of 36 months following the purchase of the EAB.

The EAB frame includes the seat tube, the top tube and the head tube. However, the warranty excludes the paint of the tubes and their finish.

The EAB frames excludes therefore the other EAB components including every electrical component, the paint, the finish, the front fork, the wheels, the tires, the drive gear, the chain, the derailleur, the brakes, the saddle stem, the handlebar and every other component and part of the suspension.



# LIMITATION OF LIABILITY OF EBGO

## LIMITATION OF LIABILITY

EBGO cannot be held responsible for any damages, including property damage, moral damage and/or bodily injury, suffered by the EAB owner, user and/or by any third party resulting from:

- ④ The failure to comply with the assembly instructions of the EAB set out in the Assembly Guide included with the EAB;
- ④ The failure to comply with the instructions for the intended use of the EAB set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the current legislation and regulations regarding the use of the EAB in any country, state, territory or province where the EAB is used or will be used;
- ④ The failure to comply with the battery safety instructions set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for initial battery charging set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for charging, maintenance, storage and replacement of the battery set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for maintenance, storage and replacement of the charger set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for the EAB maintenance set out in the Owner's Manual;
- ④ The failure to comply with the instructions for the EAB storage set out in the Owner's Manual;
- ④ The inexperience of the EAB user and/or the failure of the EAB user to develop a sufficient knowledge of the driving and the operation of the EAB to provide him with a level of appropriate ability and safety;

- ⊕ The failure to comply with the inspection of the EAB components and parts and failure to provide the needed corrections;
- ⊕ The omission and/or the negligence of the EAB user to comply with the recommended precautions when using the EAB.

Furthermore, EBGO cannot be held responsible for any damages, including property damage, moral damage and/or bodily injury, suffered by the EAB owner, user and/or by any third party resulting from:

- ⊕ The end of lifespan of the EAB, its components, its parts and/or the EAB battery;
- ⊕ Any error, fault, including any intentional fault or gross fault, omission or negligence on the part of the owner and/or any user of the EAB in the handling, use, transportation, maintenance and/or storage of the EAB, its components, parts and/or the EAB battery;
- ⊕ The misuse of the EAB by the owner and/or any user of the EAB;
- ⊕ The premature wear and tear of the EAB, its components, its parts and/or the EAB battery due to the handling, use, transportation, maintenance and/or storage of the EAB, its components, its parts and/or the EAB battery by the owner and/or any user;
- ⊕ Any error, fault, including intentional or gross fault, omission and/or negligence on the part of a third party;
- ⊕ Force majeure or act of God;
- ⊕ The normal wear of the EAB.

EBGO notifies the owner and every user of the EAB that the use of the EAB involves inherent risks and dangers that the owner and every user of the EAB agree to assume in full, whatever their nature.

The owner and every user of the EAB accept to release EBGO from all liability and assume sole responsibility for any damage of any kind that they may suffer and/or that the owner and user of the EAB or the EAB itself may cause to third parties.

The owner and every user of the EAB waive all claims and proceedings of any kind whatsoever against EBGO, following the occurrence of any damage of any kind they may suffer in connection with the purchase or the use of the EAB or which could be claimed by third parties.

## **APPLICABLE LAW AND JURISDICTION**

Any litigation or dispute that may arise following the purchase of an EAB at a retailer will be subject to the applicable law of the Province of Quebec. EBGO and the owner elect domicile in the jurisdictional district of Montreal, Province of Quebec, for the institution of any proceedings arising from the interpretation, application, conclusion, terms, validity and effects hereof.

EBGO's language of use is French. A version of this text is provided in French with the EAB and is available at any time at [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca). The French version prevails in case of any interpretation dispute.

# PRODUCT REGISTRATION

Reasons to register your product:

- ➞ Warranty – We're confident nothing will go wrong, but if it does, the product registration will facilitate the warranty execution process.
- ➞ Support – Get the most from your products with easy access to EBGO support.
- ➞ Offers and updates – Get special offers, new products or feature updates on your EAB.

Your serial number should begin with C60, C47, CEF OR C50. It is located on the front of the EAB near the EBGO logo.

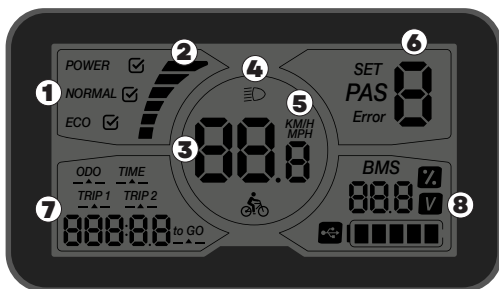
To register you EAB and its battery, visit our website: [www.ebgo.ca](http://www.ebgo.ca)

For Quebec residents, you can also register your Ebgo on the Sûreté du Québec website: [www.sq.gouv.qc.ca/garage529](http://www.sq.gouv.qc.ca/garage529)

# CONSOLE INFORMATION

## C600 CONSOLE FEATURES

The C600 offers a wide range of functions and indicators tailored to user needs.



### 1. RIDING AND MODE SELECTION

This feature is not available by default.

### 2. CURRENT DISPLAY

This represents the discharge current of the controller, each segment is 2A.

### 3. SPEED DISPLAY

Displays the current speed.

### 4. BACKLIGHT INDICATOR

Once powered on, click ON / OFF and turn on the backlight.

### 5. KM/H AND MPH

Select KM/H or MPH as the current display unit.

### 6. INFORMATION DISPLAY

SET: the user enters the configuration interface; the The SET icon will flicker at 1Hz.

PAS: displays the current output assist power.

Error: displays the current error code.

Note: if PAS assistance is at 0, the accelerator will not work.

### 7. DISPLAY OF DRIVING INFORMATION

ODO: ODO records driving mileage to use the accumulated value it cannot be cleared.

TIME: displays the time at which the speed of a single trip is greater than 1km/h.

Trip: The display shows the user's individual driving.

### 8. BATTERY INFORMATION DISPLAY

Electricity percentage display: this function is unavailable by default.

Voltage display: Shows current battery voltage.

Cycle time display: this function is unavailable by default.

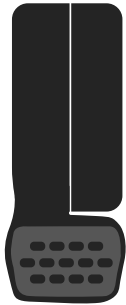
Electric quantity display: shows the quantity of electric current.



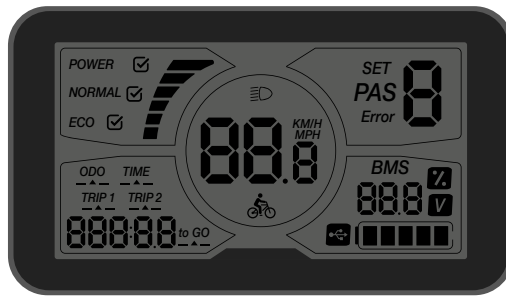
Scan the QR code to watch a video with detailed instructions about your screen.

## WITHOUT PEDALING MODE

To activate the throttle, the level of assistance must be between 1 and 5.



THROTTLE



SCREEN



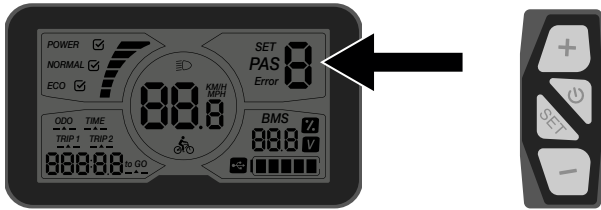
CONTROLS

While stopped or running, simply turn the thumb throttle to the right on the handlebar to move forward. To climb some slopes, it is possible that you have to pedal more. Range will decrease depending on the type of roadway, number and degree of slopes, wind force and direction, tire pressure and person weight, and speed above 20km/h.

## ASSISTANCE MODE

Use this mode whenever you want to enjoy the benefits of power assistance that makes pedaling easier. (This mode allows for a greater range on the same charge.)

### ASSISTANCE (5 LEVELS)



The assistance level indicator is shown in the upper right corner (PAS).

#### POSITION 0

When you pedal, the engine will not start.

#### POSITION 1

When you pedal, the engine starts, providing around 10% assistance. This requires slightly less effort to circulate, for example, on a flat path at low speed.

#### POSITION 2

When you pedal, the engine starts, providing around 15% assistance. This requires less effort, for example, on a flat path at low speed with a light headwind.

#### POSITION 3

When you pedal, the engine starts, providing around 40% assistance. This requires less effort to climb a small slope.

#### POSITION 4

When you pedal, the engine starts with around 75% assistance. This requires less effort to climb an average slope.

#### POSITION 5

When you pedal, the engine starts, providing around 100% assistance. This requires less effort to climb steep slopes or to face strong head winds.

## CRUISE CONTROL

Press on the throttle (left on the handlebar) until you reach the desired speed, then hold that speed and press the down arrow on the control panel for a few seconds until you see on display the sign of the cruise control (on top), then release the acceleration handle and the speed will be maintained. To deactivate the speed regulator, press the brake lever.



## SET COUNTER (TRIP) TO 0

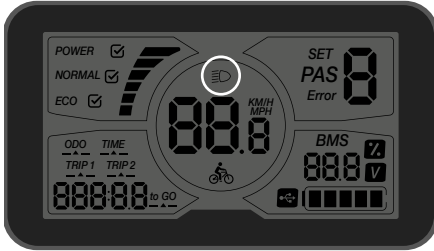
Press the + and - buttons simultaneously for few seconds then release when trip at 0





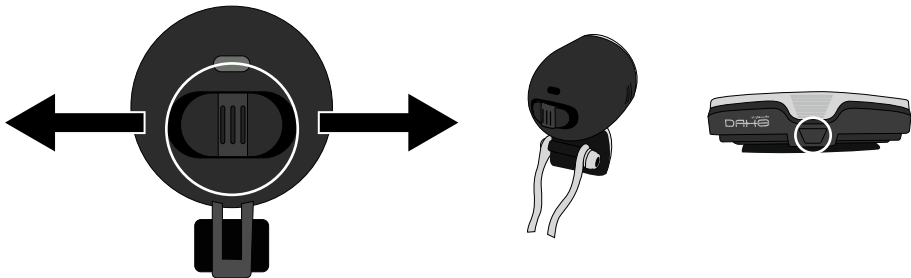
## BACKLIGHTED SCREEN INDICATOR

When powered on, click ON/OFF and turn on the backlight. Click again to turn off the backlight.



## FRONT AND REAR LIGHTACTIVATION

Slide the ON/OFF button to turn the light on or off.



The rear light is powered by 2 AA batteries, in order to change the batteries, you need to pull on the black plastic tab under the light. Remove the batteries and insert the new ones. Always replace the whole set of batteries at one time, taking care not to mix old and new ones, or batteries of different types.

# EBGO BYCICLE MODELS

## CC60

### **SPEED & DISTANCE (IDEAL CONDITIONS\*):**

Speed up to 32km/h.

### **AUTONOMY\*\*:**

Non-pedaling mode: 40km per battery for a full charge in ideal conditions.

Level 2 Assistance Mode: 80km per battery for a full charge under ideal conditions.

\*Ideal conditions: For a person weighing 85kg moving on asphalt and flat ground, without headwind, with tires inflated according to the manufacturer's recommendations (see the recommendations on the sidewall of the tire) and at an assistance level of 2.

\*\*Autonomy for 9.6Ah Battery.

### **SPECIFICATIONS**

- ⊕ 48V/500W brushless motor
- ⊕ 5Ah fast charger
- ⊕ Aluminum frame
- ⊕ 47V/9.6Ah Lithium battery
- ⊕ SR Suntour front suspension
- ⊕ Throttle lever

- ⊕ Digital control console
  - 5 assistance modes (0, 1 to 5)
  - Speed regulator
  - Battery level
- ⊕ 26 inch double wall rims
- ⊕ 26 x 1.9 tires with protection
- ⊕ Single rear rack
- ⊕ Shimano 8 speed derailleur
- ⊕ Front and rear hydraulic disc brakes with engine shut-off
- ⊕ 30.4mm x 400mm suspension seatpost
- ⊕ Adjustable aluminum stem
- ⊕ Plastic front and rear mudguards
- ⊕ Front LED light powered by bike battery
- ⊕ LED rear light powered by 2 AA DURACELL batteries
- ⊕ Bike weight (without battery) 23.0kg
- ⊕ Battery weight of 3.0kg

# CC47

## **SPEED & DISTANCE (IDEAL CONDITIONS\*):**

Speed up to 32km/h.

## **AUTONOMY\*\*:**

Non-pedaling mode: 40km per battery for a full charge in ideal conditions.

Level 2 Assistance Mode: 80km per battery for a full charge under ideal conditions.

\*Ideal conditions: For a person weighing 85kg moving on asphalt and flat ground, without headwind, with tires inflated according to the manufacturer's recommendations (see the recommendations on the sidewall of the tire) and at an assistance level of 2.

\*\*Autonomy for 9.75Ah Battery

## **SPECIFICATIONS**

- ⊕ 48V/500W brushless motor
- ⊕ 5Ah fast charger
- ⊕ Aluminum frame
- ⊕ SR Suntour front suspension
- ⊕ 47V/9.6 Ah Lithium battery
- ⊕ Throttle lever

- ⊕ Digital control console
  - 5 assistance modes (0, 1 to 5)
  - Speed regulator
  - Battery level
- ⊕ 27.5 inch double wall wheel
- ⊕ 27.5 x 1.75 tires with protection
- ⊕ Sram 8 speed derailleur
- ⊕ Front and rear hydraulic disc brakes with engine shut-off
- ⊕ Suspension under saddle 30.4mm x 400mm
- ⊕ Adjustable aluminum stem
- ⊕ Front LED light powered by bike battery
- ⊕ LED rear light powered by 2 AA DURACELL batteries
- ⊕ Bike weight (without battery) 24.0kg
- ⊕ Battery weight of 3.0kg

# CCEF

## **SPEED & DISTANCE (IDEAL CONDITIONS\*):**

Speed up to 32km/h.

## **AUTONOMY\*\*:**

Non-pedaling mode: 25km per battery for a full charge in ideal conditions.

Level 2 Assistance Mode: 50km per battery for a full charge under ideal conditions.

\*Ideal conditions: For a person weighing 85kg moving on asphalt and flat ground, without headwind, with tires inflated according to the manufacturer's recommendations (see the recommendations on the sidewall of the tire) and at an assistance level of 2.

\*\*Autonomy for 9.6Ah Battery.

## **SPECIFICATIONS**

- ⊕ Aluminum frame
- ⊕ 7V/9.60Ah Lithium battery
- ⊕ Throttle lever
- ⊕ Digital control console
  - 5 assistance modes (0, 1 to 5)
  - Speed regulator
  - Battery level
- ⊕ 6 inch double wall wheel
- ⊕ 26 x 4.8 inch CST tires
- ⊕ Single rear rack

- ⊕ Shimano 8 speed derailleur
- ⊕ Front and rear hydraulic disc brakes with engine shut-off
- ⊕ Aluminum seat post
- ⊕ Adjustable aluminum stem
- ⊕ Plastic front and rear mudguards
- ⊕ Front LED light powered by bike battery
- ⊕ LED rear light powered by 2 AA DURACELL batteries
- ⊕ Bike weight (without battery) 25.0kg
- ⊕ Battery weight of 3.0kg

# **THANK YOU AGAIN FOR CHOOSING EBGO AND DO NOT HESITATE TO CONTACT US FOR ANY QUESTION!**

PLEASE NOTE THAT THE MANUAL ON OUR WEBSITE IS FREQUENTLY UPDATED.  
PLEASE REFER TO OUR WEBSITE AT EBGO.CA

EBGO

1 844 678-3246 (ebgo)

support@ebgo.ca

www.ebgo.ca